



## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

25 OCTOBRE 2021

N° 2021-10-06

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq octobre à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf octobre deux mille vingt et un, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX :

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 27
Présents (mini 9) : 22
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 36
Présentes : 28
Exprimées par pouvoirs : 8
<b>Total (mini 19) : 36</b>
<b>Quorum atteint</b>

### Délégué.es présents.es

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteurs de 2 voix chacun)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
(porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**2 représentants du Conseil départemental de la Drôme  
(porteurs de 2 voix chacun)**

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**16 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSEN, Nicole PELOUX, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE, Yann TRACOL.

### Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Nicolas DARAGON à Claude AURIAS, Marlène MOURIER à Didier-Claude BLANC, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Roland PEYRON à Pascale ROCHAS, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX.

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 10 heures.

Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

## Objet : Elaboration de la stratégie de communication – Ouverture d'un poste pour accroissement temporaire d'activité

Montant des dépenses PnrBP	2021	2022
Fonctionnement	5 154 €	10 308 €
Investissement	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	15 462 €	0 €

### Rapport :

La Présidente expose,

Labellisé en 2015, le Parc naturel régional entame la deuxième partie de la vie de sa Charte. Cette période sera l'occasion d'une première évaluation de son action, à mi-parcours, qui débutera en 2021 et s'achèvera en 2022. Ce point d'étape induit un besoin de faire évoluer la communication du Parc, pour anticiper et accompagner la période d'évaluation à venir.

Afin de structurer sa communication globale, le Parc souhaite redéfinir sa stratégie de communication pour la période 2022-2026. Elle permettra de définir des priorités et de donner une visibilité sur les ambitions et actions du Parc en déclinaison de la feuille de route qui sera soumise aux instances.

La stratégie de communication sera bâtie autour d'un cap politique formulé en trois priorités :

- ◆ Développer un volet spécifique de communication à destination des élus locaux. Cette communication a une double vocation :
  - Communication institutionnelle et politique : ce volet doit notamment s'attacher à illustrer concrètement l'action du Parc et à montrer sa valeur ajoutée en rapport avec les autres collectivités du territoire
  - Communication "service" : la communication / transmission d'information est déjà en elle-même une valeur ajoutée du Parc
- ◆ Renforcer la communication auprès du grand public, en adéquation avec le profil des populations locales déjà présentes sur le territoire
- ◆ Poursuivre une communication visant à renforcer l'attractivité du territoire pour de nouvelles populations

Son élaboration sera pilotée par un groupe de travail resserré animé par la responsable communication.

Sur la base de la stratégie formellement validée par les élus du Parc, un plan d'actions de communication, évolutif et détaillé sera construit.

Un budget de prestation externalisée avait été initialement prévu à hauteur de 10 000 €. Celui-ci est en deçà des offres reçues. Il vous est donc proposé d'internaliser cette mission pour la seule durée d'élaboration de la stratégie de communication en appui à la responsable communication du Parc. Le budget dévolu à cette mission correspond à celui qui avait été prévu pour la prestation externalisée abondée de 4 900 € correspondant à des encarts de publicité initialement prévus au budget.

La Présidente propose donc d'ouvrir un poste pour accroissement temporaire d'activité, à temps complet et pour une durée maximale de 6 mois à compter de la date d'embauche (IB 444 / IM 390), afin d'appuyer la responsable de communication dans l'élaboration de la stratégie de communication du Parc naturel régional des Baronnies provençales.



## Délibération

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 1° ;

- **Décide** en application de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, d'ouvrir un poste de chargé de projet "élaboration de la stratégie de communication", à temps complet, pour une durée de 6 mois à compter de la date d'embauche, pour :
  - ◆ Définir les objectifs de communication,
  - ◆ Clarifier et prioriser les cibles et messages,
  - ◆ Traduire en plan annuel de communication les objectifs,
  - ◆ Clarifier le positionnement du Parc en termes d'événements,
  - ◆ Définir des indicateurs de performance.

Et ce à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

- **Dit** que la rémunération sera calculée sur la base de l'IB 444 / IM 390.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget.
- **Précise** qu'en cas de besoin, le contrat pourra être renouvelé pour une durée maximale de 12 mois (contrat initial + renouvellement) sur une période de 18 mois consécutifs.
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Nicole PELOUX



U S A

1 9 8 4

1 9 8 4